

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS999

présenté par

M. Bazin

-----

### ARTICLE 5

Au début de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« L'aide à mourir »

les mots :

« Le suicide médicalement assisté ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.